

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES



SOMMAIRE

I – FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

1- Les élus en 2016-----	Page 2
2- Les compétences et la population-----	Page 4
3- Le territoire-----	Page 5
4- Le pouvoir de police-----	Page 6

II – LE SERVICE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN 2016

1- Les moyens de fonctionnement et le personnel-----	Page 7
a- Les moyens de fonctionnement-----	page 7
b- Le personnel-----	page 8
b1- organigramme du personnel-----	page 8
b2- Les absences-----	page 9
b3- Les emplois contractuels-----	page 9
b4- Les formations-----	page 10
c- Le site internet-----	page 10
2- Le fonctionnement du service en 2016-----	Page 11
a- L'organisation des collectes-----	page 11
b- Actions mises en place pour diminuer les poids collectés.....	page 12
c- Le temps de travail.....	page 13
c1- La répartition des heures de collecte.....	page 13
c2- La répartition des heures de véhicules par activités + garage.....	page 14
d- Les tonnages collectés.....	page 15
d1- répartition par lieux de vidage.....	page 15
d2- poids par habitant.....	page 15
d3- le verre.....	page 16
e- les autres activités.....	page 16
e1- Lavage et réparations.....	page 16
e2- La communication.....	page 16
3- Le financement.....	Page 17
a- La TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères.....	page 17
b- La redevance spéciale.....	page 19
b1- les tarifs.....	page 19
b2- rappel des montants perçus depuis 2008.....	page 20
b3- la facturation : communes-professionnels et administrations.....	page 21
b4- les moyens de paiement.....	page 22
b5- les impayés.....	page 23
c- Résumé du compte administratif 2016.....	page 23
d- Détail des dépenses et des recettes de fonctionnement.....	page 24
d1- les dépenses.....	page 24
d2- les recettes.....	page 25
d3- les placements sur compte à terme.....	page 25
4- Le coût du service.....	Page 26
a- La répartition des coûts 2016.....	page 26
b- Les coûts de traitement.....	page 26
b1- la répartition des coûts de traitement de 2015 à 2016.....	page 26
b2- l'évolution entre 2014 et 2016 par rapport aux tonnages collectés.....	page 27
c- Les coûts de collecte.....	page 28
c1- l'évolution des coûts de collecte de 2015 à 2016.....	page 28
c2- le coût des sacs transparents.....	page 29
c3- La répartition des coûts des véhicules.....	page 29
d- Les investissements.....	page 33
d1- Les dépenses d'investissement.....	page 33
d2- Les recettes d'investissement.....	page 34
5- Conclusions.....	Page 34

Article L5211-39 du code général des collectivités territoriales (Modifié par la [LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37](#) et par la [LOI n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 76](#)) :

"Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, **avant le 30 septembre**, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale."

Article D2224-1 du code général des collectivités territoriales (Modifié par [Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art. 1](#)) :

"Le maire présente au conseil municipal, ou le président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement ainsi que pour le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif. Ces rapports sont présentés au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné...."

Article D2224-2 du code général des collectivités territoriales (Modifié par [Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art. 1](#)) :

"Lorsque la compétence en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est intégré dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39. Son contenu présente le coût total du service public de prévention et de gestion des déchets et ses différentes composantes en utilisant les indicateurs mentionnés à l'annexe XIII."

I - FONCTIONNEMENT GENERAL DU SYNDICAT

1 - Les élus en 2016

Président : Robert LACOMBE

1^{er} Vice-Président : Gilles VILARD

2^{ème} Vice-Président : Christian LALANDE

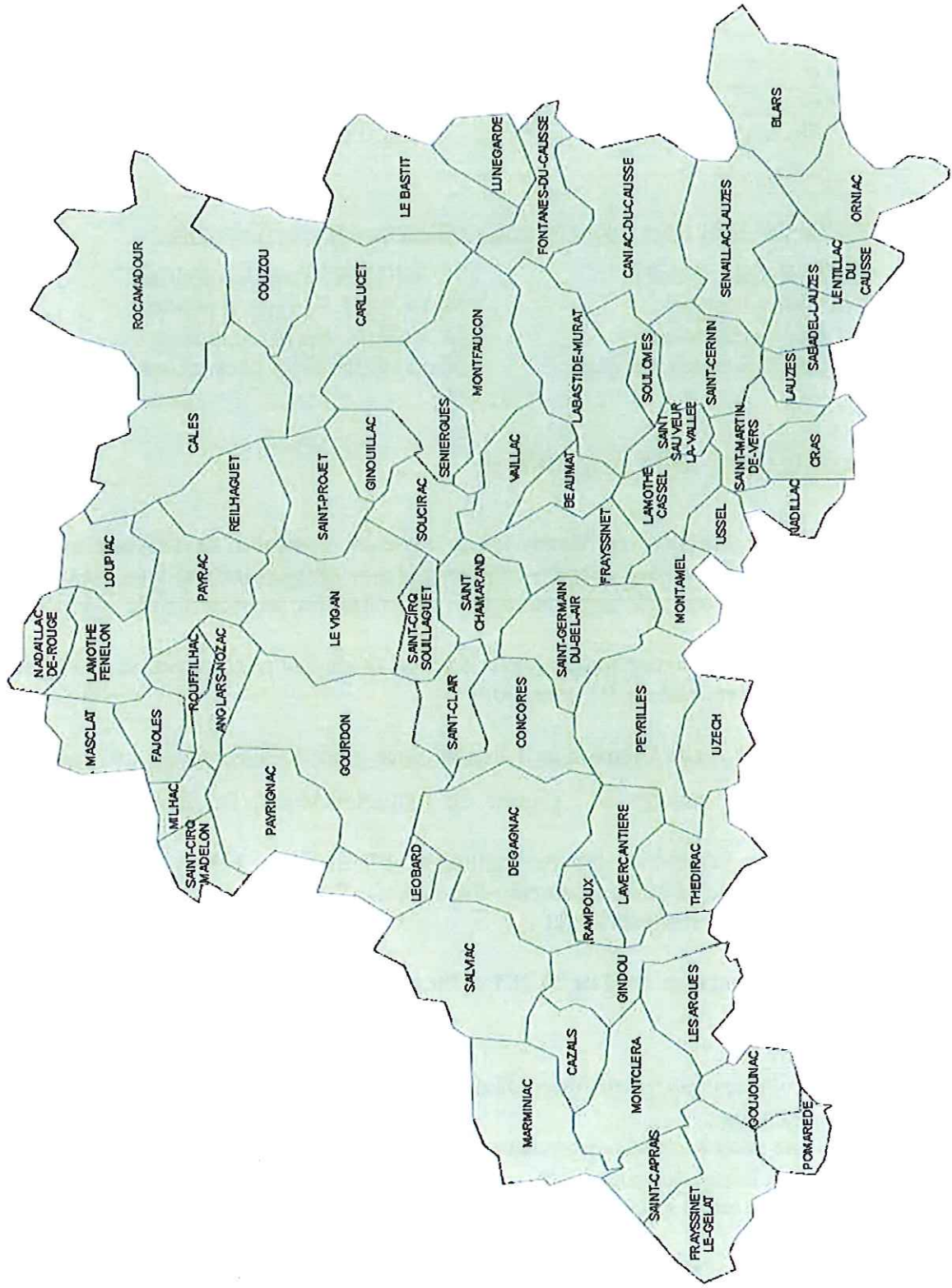
Membres du Bureau :

Serge	BORIES
Jacques	DUPUY
Ernest	ENTEMEYER
Noëlle	LALO
Eric	LASCOMBES
Huguette	MONESTIER
Damien	VILLATE

Membres du Comité Syndical :

Nbre	COMMUNAUTE	COMMUNE	NOM PRÉNOM	SUPPLÉANT
	Cazals Salviac	CAZALS	PELATAN Isabelle	ATTALES Cédric
	Cazals Salviac	DEGAGNAC	PUGNET Didier	LATOURE Christine
	Cazals Salviac	FRAYSSINET LE GELAT	GUITOU Jean-François	MARLARD Pierre
	Cazals Salviac	GINDOU	FIGEAC Mireille	LAVAU Annie
	Cazals Salviac	GOUJOUNAC	VILLATE Damien	SAGNET Lucienne
	Cazals Salviac	LAVERCANTIERE	VILARD Gilles	BESOMBES Gérard
	Cazals Salviac	LEOBARD	VAYSSIERES André	BOUYGUES Christian
	Cazals Salviac	LES ARQUES	DE NARDI Fabrice	BOURHOVEN Roger
	Cazals Salviac	MARMINIAC	BESSOU Jacques	MARTEL Jean-Luc
	Cazals Salviac	MONTCLERA	DUPUY Jacques	POCAT-EARL Romaine
	Cazals Salviac	POMAREDE	TRALLERO Michel	GERVEAU Gérard
	Cazals Salviac	RAMPOUX	LAFON Jacquy	MALEVILLE Bernard
	Cazals Salviac	SAINT CAPRAIS	AUBRY Richard	CHADOURNE Mireille
	Cazals Salviac	SALVIAC	RUSCASSIE Philippe	DOBY Christian
	Cazals Salviac	THEDIRAC	KEREBEL Karine	PREVOST Anne-Marie
	Du Causse de Labastide-Murat	BEUMAT	BADOURES Béatrice	PONS Paulette
	Du Causse de Labastide-Murat	BLARS	POUJADE Jean-Louis	RAFFY André
	Du Causse de Labastide-Murat	CANIAC DU CAUSSE	BALDY Christine	SABRAZAT Jean-Pierre
	Du Causse de Labastide-Murat	CRAS	BONHOMME Michel	DELSOUC Bernard
	Du Causse de Labastide-Murat	FONTANES DU CAUSSE	DAGNEAUX Stéphane	MEJECAZE Chantal
	Du Causse de Labastide-Murat	FRAYSSINET	RELIER Raymond	CAMPANA Robert
	Du Causse de Labastide-Murat	GINOUILAC	ESTEVENON Luc	CHIEZE Catherine
	Du Causse de Labastide-Murat	LABASTIDE MURAT	LAMOTHE Michel	DELPECH Jean-Claude
	Du Causse de Labastide-Murat	LAUZES	LALO Noëlle	SERRES Alain
	Du Causse de Labastide-Murat	LENTILLAC DU CAUSSE	BLANC Sébastien	ROUQUIE Christian
	Du Causse de Labastide-Murat	LUNEGARDE	VAQUIE Jean-Louis	SADOU Yves
	Du Causse de Labastide-Murat	MONTFAUCON	PAILLARD Arnaud	ESCAPOULADE Héloïse
	Du Causse de Labastide-Murat	NADILLAC	MONTAUDIE Gisèle	NIVEL-COSTERASTE Géralde
	Du Causse de Labastide-Murat	ORNIAC	DUBOIS Claude-Henri	EMSBROEK William
	Du Causse de Labastide-Murat	SABADEL-LAUZES	DE TOFFOLI Patrick	AUGIER Guy
	Du Causse de Labastide-Murat	SAINT-CERNIN	CHABROUX Patrice	BIRONNEAU Josiane
	Du Causse de Labastide-Murat	SAINT-MARTIN-DE-VERS	BERTRAND Julien	BOUVIER-DAT Annie
	Du Causse de Labastide-Murat	SAINT SAUVEUR LA VALLEE	COURDES René	COURDES Serge
	Du Causse de Labastide-Murat	SENAILLAC-LAUZES	MENUET Clément	BODIN Alain
	Du Causse de Labastide-Murat	SENIERGUES	MONESTIER Huguette	ESCAPOULADE Robert
	Du Causse de Labastide-Murat	SOULOMES	LAPLACE Paulette	SOTOUL Chantal
	Du Causse de Labastide-Murat	VAILLAC	SOUCIRAC Jean	GLESSER Bernard
	Quercy Bouriane	ANGLARS NOZAC	VERDIER Christiane	MONTAGNE Joëlle
	Quercy Bouriane	CONCORES	FRANCOUAL Christian	LARRIVE Catherine
	Quercy Bouriane	FAJOLE	MICHEE Alain	LAVAL Jean-Daniel
	Quercy Bouriane	GOURDON	LALANDE Christian	DELCLAU Philippe
	Quercy Bouriane	LAMOTHE CASSEL	ASTORG Gilles	MARTINOT Georges
	Quercy Bouriane	LE VIGAN	FAVORY Jean-Michel	BELONIE Sylvette
	Quercy Bouriane	MILHAC	CARMEILLE Gilbert	THOURON Sylvie
	Quercy Bouriane	MONTAMEL	LOUBIERES Yves	LAVERGNE Eric
	Quercy Bouriane	PAYRIGNAC	ANGAUT Anne-Marie	BOS Marie
	Quercy Bouriane	PEYRILLES	MAGOT Stéphane	BESSIERES Eric
	Quercy Bouriane	ROUFFILHAC	LACOMBE Robert	BRIEND-MENAUGE Aurélie
	Quercy Bouriane	ST CHAMARAND	BORDES Bernard	CALLES Jean-Pierre
	Quercy Bouriane	ST CIRQ MADELON	CHAUMET Patrick	MAURY Jean-Claude
	Quercy Bouriane	ST CIRQ SOUILLAGUET	MAURY Gérard	ESCAPOULADE Alain
	Quercy Bouriane	ST CLAIR	MANIE André	LAMOUREUX Serge
	Quercy Bouriane	ST GERMAIN DU BEL AIR	BORIES Serge	LANXAT Lucien
	Quercy Bouriane	ST PROJET	MEDALE Aimé	CLAESEN Léon-Bernard
	Quercy Bouriane	SOUCIRAC	DESROYS DU ROURE Francis	DHERBOMEZ Jean-Marc
	Quercy Bouriane	USSEL	DAVID Jean-Paul	PEQUIN Bernard
	Quercy Bouriane	UZECH LES OULES	BETAÏLLE Marcel	AULIE Anne
	CAUVALDOR	LE BASTIT	DUFLOT Brigitte	ANGELIBERT Didier

3 – Le Territoire



Nbre	COMMUNAUTE	COMMUNE	NOM PRÉNOM	SUPPLÉANT
	CAUVALDOR	CARLUCET	VERGNE Olivier	MASBOU DELPON Didier
	CAUVALDOR	COUZOU	RIVIERE Sandrine	DENIMAL-CLIN BONNEFONT Christine
	CAUVALDOR	CALES	SIMON Eric	POUILLY Patrick
	CAUVALDOR	LAMOTHE FENELON	CHARBONNEAU Patrick	RANOUIL Philippe
	CAUVALDOR	LOUPIAC	LASCOMBES Eric	BONTE Denis
	CAUVALDOR	MASCLAT	RENAULT Denis	BOUTINAUD Monique
	CAUVALDOR	NADAILLAC DE ROUGE	MAURY Ernest	PRUNIERE Eliane
	CAUVALDOR	PAYRAC	THUAUX Claude	VALADE Bernard
	CAUVALDOR	REILHAGUET	THOMAS Pascal	BOUYE Jean-Luc
	CAUVALDOR	ROCAMADOUR	ENTEMEYER Ernest	MAURY Ernest

Délégués au SYDED DU LOT pour la compétence déchets ménagers et assimilés :

- M. LACOMBE Robert, titulaire
- M. VILARD Gilles, titulaire
- M. MAGOT Stéphane, titulaire
- Mme BADOURES Béatrice, titulaire
- M. THOMAS Pascal, suppléant
- M. DUPUY Jacques, suppléant
- M. BORIES Serge, suppléant
- Mme MEJECAZE Chantal, suppléante

2 – Les Compétences et la population

La volonté des communes regroupées est la **mise en commun de moyens matériels, humains et financiers pour exercer ensemble la compétence obligatoire qui leur incombe : la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés**, service public administratif obligatoire.

Le transfert de la compétence traitement au SY.D.E.D. du Lot a été effectuée le 1^{er} janvier 2003 (décision du comité syndical du 25 mars 2002).

Le SYMICTOM du Pays de Gourdon est composé pour le service des ordures ménagères de :

- 3 communautés de communes : Causse de Labastide-Murat, Cazals-Salviac, Quercy-Bouriane ;
- 1 communauté de communes par représentation substitution : CAUVALDOR pour les communes de Calès, Carlucet, Couzou, Lamothe-Fénelon, Le Bastit, Loupiac, Masclat, Nadailac de Rouge, Payrac, Reilhaguet et Rocamadour ;

Soit 68 communes pour un total de 23 283 habitants 27 608 habitants DGF.

Le syndicat assure :

- les diverses collectes aux particuliers (déchets recyclables et non recyclables) en porte à porte et en apport volontaire ;
- les collectes aux professionnels moyennant le paiement de la redevance spéciale ;
- l'acquisition et le lavage des containers ;
- l'acquisition et l'entretien des récup'verre.

Le syndicat mixte a été **transformé en syndicat à la carte** par délibération du comité syndical en date du 7 octobre 2005 et arrêté préfectoral en date du 3 février 2006 avec :

- **une compétence générale : élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ;**
- **une compétence optionnelle : service public d'assainissement non collectif (détail dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public – SPANC)**

4 – Le pouvoir de police

Les différents pouvoirs de police du Maire :

- Police judiciaire (article L.2122-31 du CGCT) : dans le cadre des attributions exercées au nom de l'État, sous la direction du Procureur de la République.
- Police administrative :
 - Police générale (article L.2212-1 et suivants du CGCT) : "le maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, de la police municipale, de la police rurale et de l'exécution des actes de l'État qui y sont relatifs" Le Maire exerce ces pouvoirs de police administrative à titre personnel au nom de la Commune. Ce pouvoir ne peut en aucun cas être transféré au Président d'un EPCI.
 - **Police spéciale** : transfert de plein droit des pouvoirs de police spéciale dans les domaines prévus au I-A de l'article L.5211-9-2.

"Sans préjudice de [l'article L. 2212-2](#), du présent code et par dérogation à l'article L. 1311-2 et au deuxième alinéa de [l'article L. 1331-1](#) du code de la santé publique lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est compétent en matière d'assainissement, les maires des communes membres de celui-ci transfèrent au président de cet établissement les attributions lui permettant de réglementer cette activité.

Sans préjudice de l'article L. 2212-2 et par dérogation à [l'article L. 2224-16](#), lorsqu'un groupement de collectivités est compétent en matière de collecte des déchets ménagers, les maires des communes membres de celui-ci ou membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre membre du groupement de collectivités transfèrent au président de ce groupement les attributions lui permettant de réglementer cette activité. "

Dans le cadre des transferts de compétences, **les pouvoirs de police attachés à certaines compétences, sont automatiquement attribués au Président de l'intercommunalité.**

En ce qui concerne la collecte des déchets ménagers¹ (cas particulier) : le pouvoir de police est automatiquement **transféré au Président du Syndicat Mixte** (et non au Président de la Communauté de Communes) ;

¹ les pouvoirs liés à la gestion des décharges sauvages restent attachés aux pouvoirs de police générale du maire.

Le Maire peut s'opposer à ces transferts automatiques, en notifiant son opposition au Président (du SYMICTOM ou de la Communauté, selon le cas) dans les 6 mois suivant l'élection du Président.

Plusieurs maires se sont opposés au transfert et le Président du SYMICTOM a décidé de renoncer au transfert pour l'ensemble du territoire.

Les Maires de l'ensemble du territoire du SYMICTOM conservent donc les pouvoirs de police spéciale en matière de collecte des déchets ménagers.

II. LE SERVICE DES ORDURES MENAGERES EN 2016

1 – les moyens de fonctionnement et le personnel

a- Les moyens de fonctionnement

Le fonctionnement du service de collecte nécessite :

- 5 310 containers de regroupement :



- 2 473 bacs individuels pour la commune de Gourdon et les redevances spéciales :



- 15 véhicules et 1 remorque :

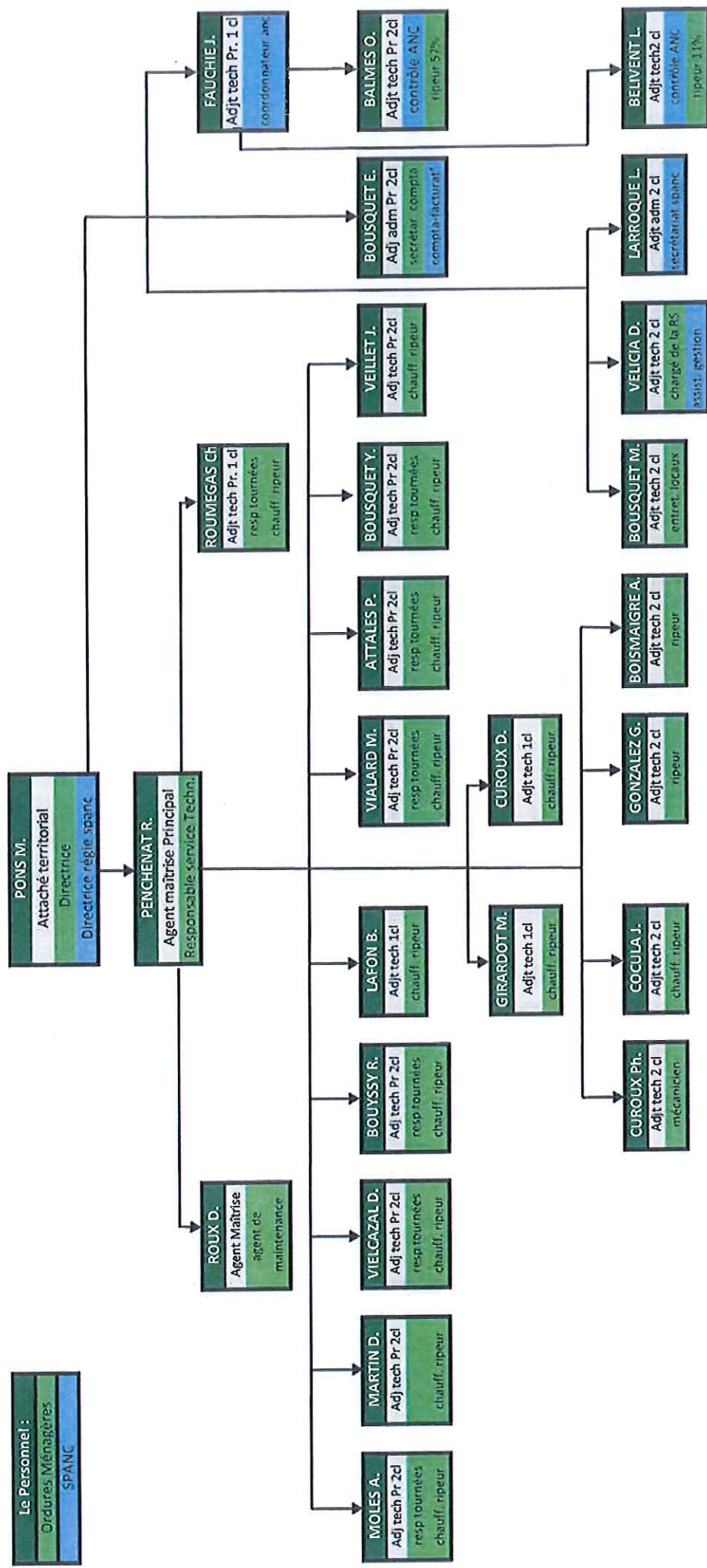


- système de géolocalisation des véhicules de collecte mis en place en 2016 sur 5 BOM :
contrat avec la société AXODEL pour un coût de 1 350.75 €

b- Le personnel

Le personnel du syndicat se compose de 27 agents de la fonction publique territoriale au 1^{er} janvier 2016 : 24 agents à temps plein, 2 agents à temps partiel et 1 agent à temps non complet soit 25.43 équivalents temps plein au total. 1 agent de collecte a fait valoir ses droits à la retraite le 01 août 2016 et n'a pas été remplacé en 2016. Pour le service ordures ménagères : 21.22 équivalents temps plein.

b.1 – Organigramme du personnel au 31 décembre.



b.2 – Les absences :

	Service technique				Service administratif			
	2015		2016		2015		2016	
	Nbre de jours	Nbre d'agents	Nbre de jours	Nbre d'agents	Nbre de jours	Nbre d'agents	Nbre de jours	Nbre d'agents
Maladie ordinaire	114	9	173	16	5	1	0	0
Longue maladie / longue durée	102	1	268	1	0	0	0	0
	216	21	441	17	5	1	0	0
Total jours payés sur l'année ¹	5127.20		5153.20		351		364	
Taux d'absentéisme	4.21 %		8.56%		1.42 %		0%	
Taux d'absentéisme global	4.03%		7.99%					
Taux d'absentéisme moyen ²	7.93%							
Congé paternité	11	1	11	1	0	0	0	0
Temps partiel thérapeutique	263	1	95	1	0	0	0	0
Absence exceptionnelle	20	9	10	4	0	0	3	1
Accident de service d'un contractuel	5	1	0	0	0	0	0	0

¹ moins de jours au SPANC en 2016.

² résultat du benchmark 2015 (point de référence servant à effectuer une mesure).

b.3 - Emplois contractuels

Pour la filière technique :

- Emplois saisonniers :

Juillet à août (ou sept)	2013	2014	2015	2016
Nombre de contractuels	6	9	5	4
Nombre d'heures	762	1 121.48	1 144.48	984.43
Coût salarial en €	13 339.05	20 060.82	18 749.14	15 408.49
Coût visites médicales et vêtements	218.17 €	303.48 €	281.26	140.24 €
Total coût contractuels	13 557.22 €	20 364.30 €	19 030.40 €	15 548.73 €
Nombre de stagiaires	-	2	-	-
Coût en €	-	1 046.00	-	-

- Remplacements pour congés de maladie et congés (sauf juillet-août) :

	2013	2014	2015	2016
Nombre d'heures	1 032.41	1 642.47	1 570.33	1 851.58
Coût en €	18 545.86	30 195.70	27 924.74	32 025.44
Remboursement assurance statutaire + CDC (congé paternité) en €	16 301.96	23 805.15	15 749.30	25 712.64
Coût pour le SYMICTOM en €	2 243.90	6 390.55	12 175.44	6 312.80

b.4 – Les formations :

service administratif :

- 2 agents : 8 jours CNFPT
- 1 agent : prévention de secours civiques niveau 1

service technique :

- 1 agent : 1 jour Santé et sécurité au travail
- 4 agents : 5 jours chacun FCO ;
- 4 agents : prévention de secours civiques niveau 1

c- Le site internet

Le site du SYMICTOM a été réalisé avec le Centre Départemental de Gestion du Lot, toutes les informations sont saisies par la secrétaire administrative et comptable du syndicat. Le site est en ligne depuis début décembre 2013.

The screenshot shows the website interface for SYMICTOM. At the top, there is a breadcrumb trail: Accueil > La Collecte > Les Ordures Ménagères. A search bar with the text 'Rechercher' and a 'OK' button is visible. On the left, a vertical navigation menu lists: Accueil, Le Syndicat, La Collecte (with sub-items: Les Ordures Ménagères, La Collecte Sélective, Les textiles et chaussures, Les Déchetteries, Les Communes), La Redevance Spéciale, Le Space, and Nous contacter. The main content area is titled 'Les Ordures Ménagères (O.M.)' and contains the following text: 'Les ordures ménagères résiduelles' (Les ordures ménagères sont les déchets issus de l'activité quotidienne des ménages. Elles sont prises en charge par les services de collecte classique du syndicat. Elles doivent être présentées en sacs fermés et déposées dans les bacs gris. Aux ordures ménagères s'ajoutent les déchets non ménagers ou assimilés (déchets produits par les artisans, les commerçants, les bureaux, ...) collectés sous conditions (redevance spéciale).) and 'Le compostage' (Afin de diminuer les quantités d'ordures ménagères, penser au COMPOSTAGE individuel pour vos déchets de jardin, déchets de cuisine, déchets ménagers non alimentaires (fleurs et plantes d'intérieur, sciures et copeaux de bois, cendres de bois refroidies, essuie-tout et mouchoirs en papier). Je souhaite acquérir un composteur individuel.) To the right, there are three images: a green waste bin, a white waste collection truck, and a grey composting bin. Below the main content, there are two buttons: 'Nouvel habitant de Gourdon' and 'Collectivités adhérentes'. At the bottom, there is a footer with 'Mentions légales', 'Plan du site', 'Contact', and 'Vie privée'. A small truck icon is also present in the footer area.

2 – Le Fonctionnement du service en 2016

a- L'organisation des collectes

Les collectes d'ordures ménagères et de déchets recyclables (en sacs transparents. **Les sacs sont à la disposition des administrés dans les Mairies**) sont effectuées pour les administrés au moyen de *bacs de regroupement sauf* pour les cas suivants :



Rocamadour :

La collecte est effectuée dans la Cité grâce à un petit camion adapté aux rues étroites. 2 agents du syndicat travaillent à Rocamadour. **Traitement : Les déchets sont amenés au centre de traitement de Saint Jean Lagineste.**



Gourdon (zone urbaine) :

La collecte se fait en PORTE À PORTE grâce à des bacs individuels. Les déchets non recyclables : 2 fois par semaine et les déchets recyclables : 1 fois par semaine. **Traitement : Les déchets sont amenés au centre de traitement de Catus.**



Collecte en sacs transparents en porte à porte :

Dans les communes suivantes : Cazals, Salviac, Payrac, Le Vigan, St Germain, Montfaucon et Labastide-Murat, la collecte des déchets recyclables s'effectue en PORTE À PORTE dans les Centres-Bourgs. **Traitement : Les déchets sont amenés au centre de traitement de Catus.**

Les collectes d'ordures ménagères et de déchets recyclables sont effectuées pour **Les Administrations, les Professionnels et les campings** au moyen de bacs de regroupement mis à leur disposition dans le cadre de :



La redevance spéciale :

Les déchets assimilables à des déchets ménagers en quantité et en qualité sont collectés moyennant paiement de la redevance spéciale. (Détail par commune page 16)

b- Actions mises en place pour diminuer les poids collectés



Mise en place de borne pour récupérer les textiles :

Afin de faciliter le recyclage des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC), le SYMICTOM a signé une convention depuis 2015 avec la Société Eco TLC qui a pour but de détourner les TLC usagés du flux des ordures ménagères. 21 bornes sont à la disposition des administrés. Le SYMICTOM assure des actions de communication relatives à la collecte séparée des TLC usagées à destination de la population et communique aux communes des outils de communication. En contrepartie, la société Eco TLC verse un soutien financier de 0.10 € par habitant (population municipale) sous réserve que le nombre de borne soit supérieur ou égal à 1 pour 2 000 habitants, ce qui est le cas pour notre territoire.

Points de collecte	2014	2015	2016	Points de collecte	2014	2015	2016
cazals	-	2256	3094	montfaucon	-	1968	2459
dégagnac	-	1516	1752	payrignac association	-	262	-
fajoles	-	-	1285	payrignac	-	1691	1613
frayssinet le gélat	-	2345	1480	rocamadour l'hospitalet	-	864	1343
gourdon aristide briand	-	4072	4409	saint germain déchetterie	3991	3520	3017
gourdon déchetterie (3)	15286	13434	11335	saint germain bourg	-	-	1615
gourdon intermarché	-	3055	3690	salviac déchetterie	3778	3132	3265
labastide-murat carrefour	-	3516	4442	salviac supérette	-	3374	3479
labastide-murat déchetterie	5419	4357	3703	Total en KG	30 780	61 640	62 280
le vigan l'église	-	3436	3629	Population insee desservies	8 975	12 715	12 907
le vigan secours populaire	2845	1962	-	kg par an et par habitant des communes desservies	3,43	4,85	4,83
loupiac déchetterie	3570	3365	2762	Population insee totale	23 504	23 425	23 283
montcléra déchetterie	3660	3515	3904	Kg par an et par habitant du territoire du symictom	1,31	2,63	2,67
				Moyenne nationale		2,6	



Financement de composteurs à usage collectif :

Achat de 5 composteurs collectifs pour un montant total de 500 € : écoles de

Goujounac, Le Vigan, l'Hivernerie à Gourdon, Lauzès et le Jardin de la Tannerie à Gourdon.

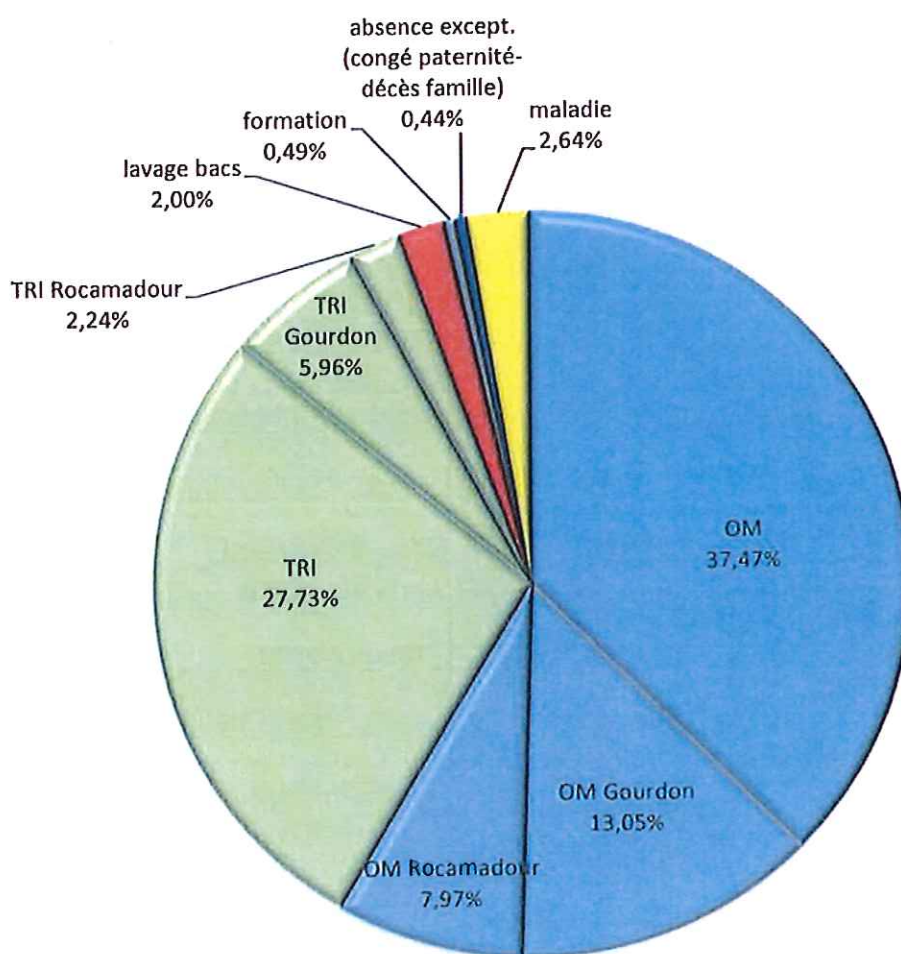
Rappel des composteurs déjà financés :

- 2015 Ecole de Salviac
- 2014 Jardins de la Butte à Gourdon pour l'association Vertus Vertes.
- 2012 Maison de Retraite de Cazals

c- Le temps de travail

c.1 - La répartition des heures d'agents de collecte

heures	OM	OM Gourdon	OM Rocamadour	TRI	TRI Gourdon	TRI Rocamadour	lavage bacs	formation	absence except. (congé paternité-décès famille)	maladie
	10619	3699	2260	7859	1688	636	566	140	126	749



OM 2012 = 61%

TRI 2012 = 31 %

OM 2013 = 54 %

TRI 2013 = 34 %

OM 2014 = 57%

TRI 2014 = 34 %

OM 2015 = 59 %

TRI 2015 = 36 %

OM 2016 = 58 %

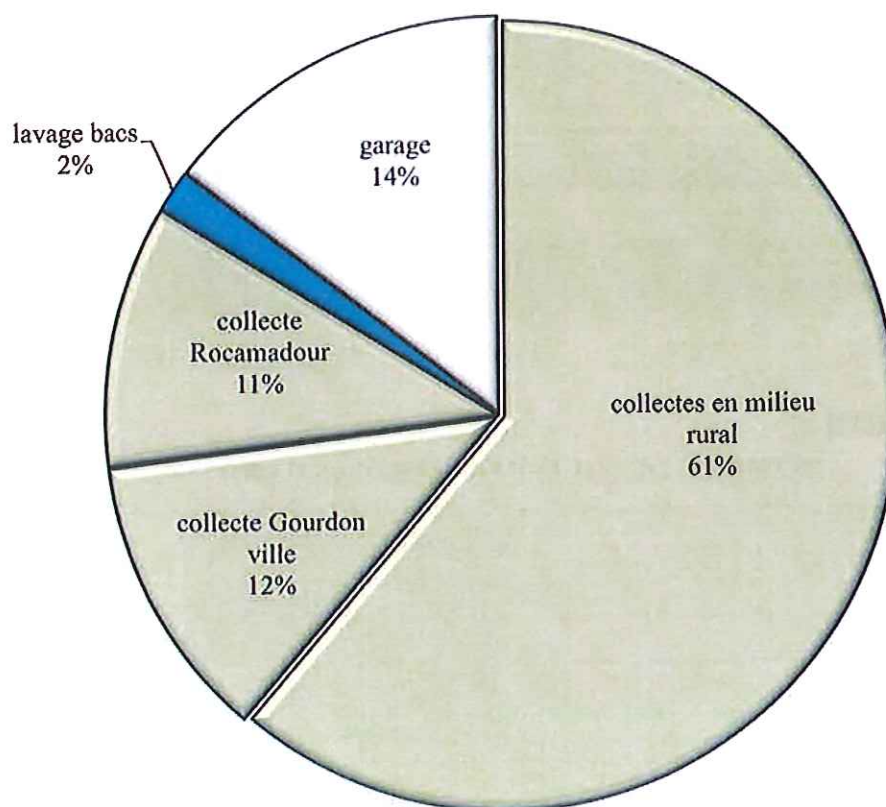
TRI 2016 = 36 %

En 2016 plus d'heures de lavage qu'en 2015 (+382h) et moins d'heures de formation.

c.2 - La répartition des heures de véhicules par activité + garage

Activités	collectes en milieu rural	collecte Gourdon ville	collecte Rocamadour	lavage bacs	garage
Heures 2014	9 345,00	1 792,00	1 637,50	262,50	2 216,35
Heures 2015	9 171,50	1 795,40	1 554,00	92,00	2 115,00
Heures 2016	9 239,32	1 796,08	1 448,00	566,50	1 797,42
différence 2015/2016	67,82	0,68	-106,00	474,50	-317,58

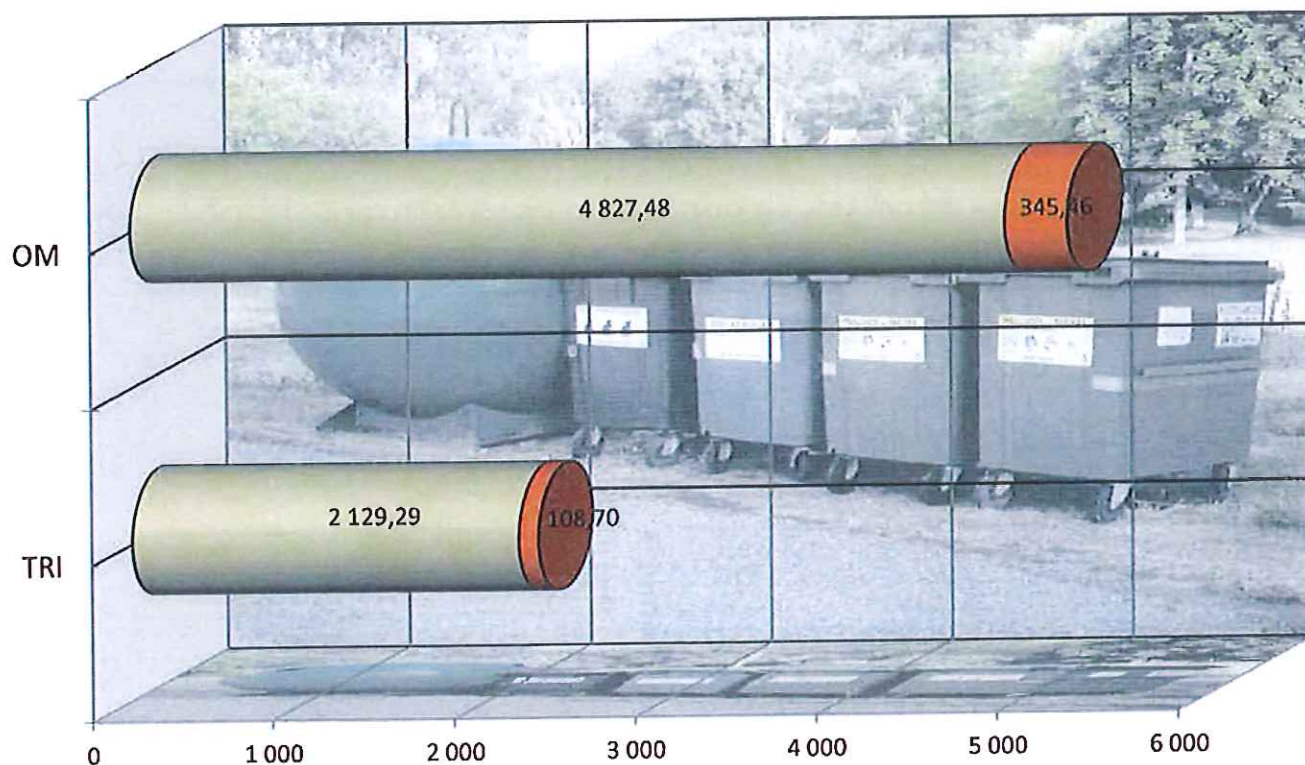
Les collectes sur Rocamadour = moins d'heures en 2016 car pas d'embauches l'été suite à une réorganisation des collectes. Variation entre les heures de lavage des bacs et du garage suite à une meilleure répartition des heures entre les 2 missions et moins de personnel affecté au garage.



d. Les tonnages collectés

d.1 – Répartition par lieux de vidage

Lieux de vidage	OM				TRI			
	2015	2016	écart en tonnes	écart en %	2015	2016	écart en tonnes	écart en %
zone rurale	4 017,84	3 960,76	-57,08		1 862,29	1 869,13	6,84	
zone urbaine (gourdon)	910,02	866,72	-43,30		265,84	260,16	-5,68	
Catus	4 927,86	4 827,48	-100,38		2 128,13	2 129,29	1,16	
St Jean Lagineste	383,02	345,46	-37,56		111,12	108,70	-2,42	
Total tonnage	5 310,88	5 172,94	-137,94	-2,60%	2 239,25	2 237,99	-1,26	-0,06%



d.2 – Poids par habitant

NOMBRE DE KILO PAR HABITANT DGF

Années	Poids des OM	Progression	Poids des recyclables	Progression	Poids Total	Progression totale
2016	187,37	-22,89%	81,06	16,49%	268,43	-14,13%
2015	192,03		80,97		273,00	
2014	193,26		80,96		274,22	
2013	196,27		77,86		274,13	
2012	203,20		75,63		278,82	
2011	211,29		73,72		285,01	
2010	221,37		74,16		295,53	
2009	227,00		70,10		297,10	
2008	243,00		69,59		312,59	

d.3 – Le verre



Le verre est collecté par le SYDED du Lot.

Moyenne par habitant (en kg) :

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
39.5	38.30	38.00	38.00	38.00	38.00	39.3	40.3

e. les autres activités

e1. Lavage et réparations :

En 2016, le lavage a été principalement effectué à la zone artisanale.
A Rocamadour, les bacs ont été lavés sur place (circuit avec le camion de lavage).

Les containers sont transportés grâce au véhicule équipé d'un hayon. Une équipe part avec le véhicule chargé de containers propres (une vingtaine), les déposent à chaque emplacement et reprennent les sales.

Les containers sont ainsi lavés, réparés, et les autocollants sont remplacés.

Le lavage a représenté 566 h00 (rappel : 184h00 en 2015; 525h00 en 2014).

Nombre de bacs OM lavés : 846 (rappel : 1 104 en 2015; 1 686 en 2014).

Eau utilisée : citerne

Carburant utilisé (véhicule) : 698 litres de gasoil soit 748,35 € (198 litres en 2015; 1380 litres en 2014)

Distance parcourue : 2 530 km (rappel : 442 km en 2015; 2 655 km en 2014)

e2. la communication et développement du compostage :

En 2016, l'agent auparavant chargé de la communication a pu reprendre cette mission en fin d'année. En effet en 2015 et sur une partie de l'année 2016, il avait été affecté au SPANC pour faire face à un accroissement important de travail sur ce service. La communication en 2016 a été axée sur la commune de Rocamadour (campings et certains professionnels).

Nous avons confié à un autre agent, le suivi de la mise en place des composteurs collectifs (suivi des demandes, lien avec le SYDED, suivi de la mise en place et mise en paiement).

3 – Le financement

Le service est un service public administratif obligatoire il est exploité en régie directe. Le service n'est pas assujéti à la T.V.A.

Le financement du service est assuré par :

- la T.E.O.M. (taxe d'enlèvement des déchets ménagers) ;
- la redevance spéciale obligatoire pour les déchets non ménagers (professionnels et administrations) - dispositions de la loi du 13 juillet 1992.

a – La T.E.O.M. : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est un impôt direct accessoire dû par les personnes assujétiées à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Elle introduit une notion de solidarité à la différence de la redevance (REOM). Sur notre territoire, deux zones ont été instituées avec un taux de TEOM différent car le service rendu n'est pas le même :

- Taux zone rurale : **10,54 %**
- Taux zone urbaine (Gourdon ville) : **12.81 %**

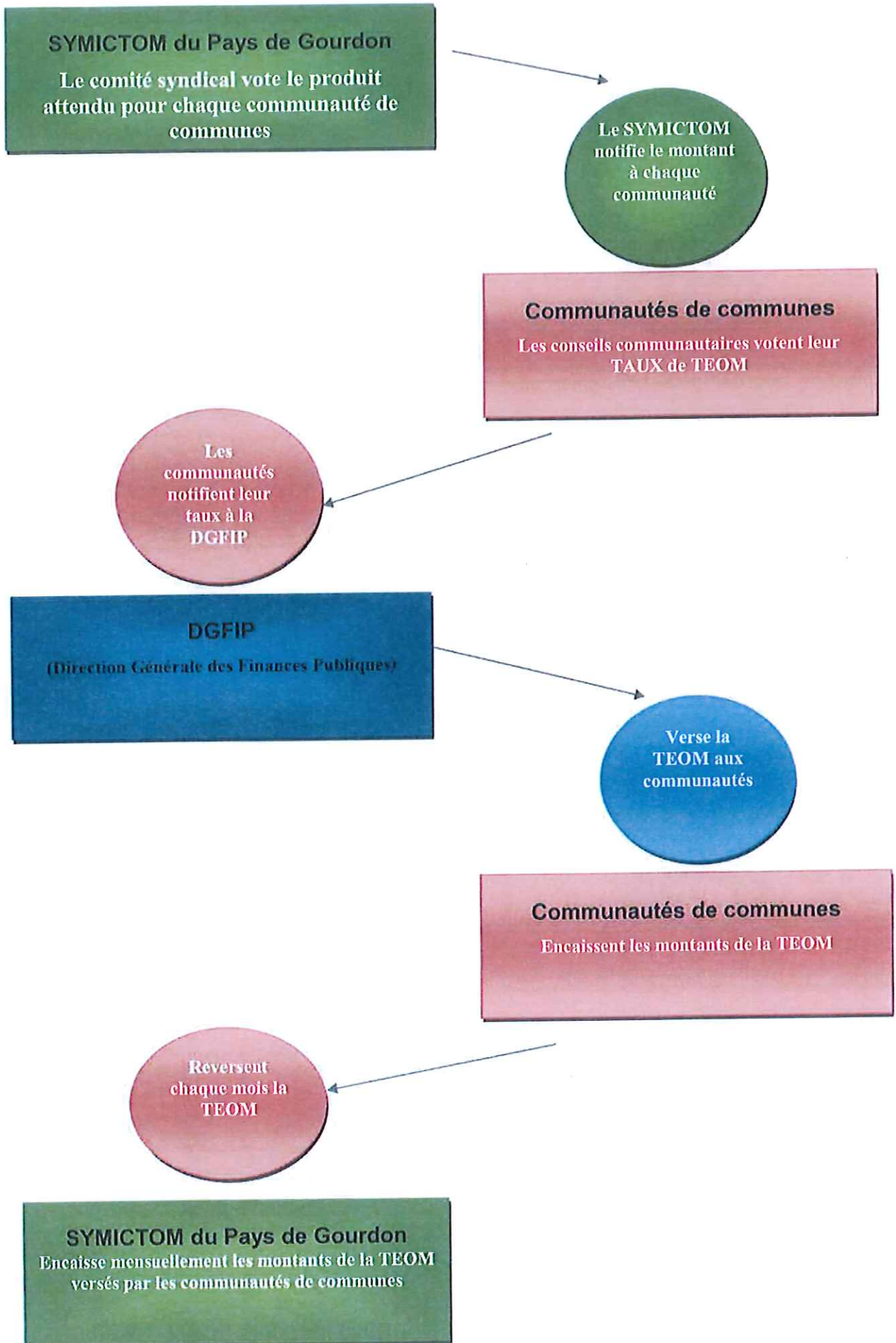
} Taux identiques à 2015 }

Rappel des différents taux et montants de TEOM depuis 2008 :

Années	Taux zone rurale		Taux zone urbaine (gourdon)		Montant TEOM*
2008	10.93%		13.29%		2 169 202 €
2009	10.65%		12.95%		2 224 148 €
2010	10.52%		12.79%		2 246 077 €
2011	10.52%	-0.39 points	12.79%	-0.48 points	2 329 707 €
2012	10.33%	entre 2008	12.56%	entre 2008	2 373 215 €
2013	10.33 %	et 2016 soit	12.56 %	et 2016 soit	2 445 211 €
2014	10.33 %	-3.57%	12.56 %	-3.61%	2 584 700 €
2015	10.54%		12.81%		2 697 492 €
2016	10.54%		12.81%		2 762 712 €

* Les montants de la TEOM progressent chaque année (même en cas de maintien des taux) du fait des nouvelles constructions et de l'augmentation annuelle des bases (notification par les services fiscaux).

Mécanisme du vote et de la perception de la TEOM (depuis 2015) :



b – La redevance spéciale

La redevance spéciale est obligatoire depuis le 1er janvier 1993. (Article L.2333-78 du CGCT – lois du 15 juillet 1975 et du 13 juillet 1992).

Son institution est destinée à résoudre le problème de l'élimination des déchets assimilés à des ordures ménagères, mais produits par le commerce, l'artisanat ou d'autres activités tertiaires. Il s'agit des déchets d'origine tertiaire ou artisanale qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes et pour l'environnement.

b.1 – les tarifs

1- Le tarif des contrats pour les entreprises :

Pour les petits bacs :

Forfaits annuels	Bacs 120 litres	Bacs 240 litres
2 passages	118,31 €	177,47 €
3 passages	252,40 €	378,59 €

Pour les bacs de 750 litres et plus :

<u>volume des bacs collectés</u>	X	<u>nombre de semaines de collecte</u>	X	<u>nombre de passage par semaine</u>	X	<u>coût au litre</u>	X	6 % <u>Coefficient de participation</u>
Ex. : 750 litres	x	52 semaines	x	1 passage	x	0.0632 €	x	6% = 147,89 € / an

Pour les entreprises industrielles productrices de gros volumes (2 entreprises depuis 2014):

<u>volume des bacs collectés</u>	X	<u>nombre de semaines de collecte</u>	X	<u>nombre de passage par semaine</u>	X	<u>coût au litre</u>	X	29 % <u>Coefficient de participation</u>
Ex. : 7 500 litres	x	47 semaines	x	1 passage	x	0.0632 €	x	29% = 6 460,62 € / an

2- Le tarif des conventions (pas de bacs mis à disposition)

Forfaits annuels	2 passages par semaine	3 passages par semaine
Administration	78,87 €	118,31 €
Commune touristique	92,02 €	138,03 €

3- Les autres forfaits

Forfaits annuels	Montants
Carton (avec bac)	100 €
Petits volumes (sans bac)	100 €
Petits volumes (sans bacs) avec carte déchetterie	40 €

4 – Le tarif pour les communes

Forfait par tranche d'habitants DGF :

- de 0 à 200 habitants : 188 € par an
- de 201 à 500 habitants : 250 € par an
- de 501 à 2 000 habitants : 438 € par an
- > à 2 000 habitants : 1 000 € par an

5 - Le tarif pour les manifestations importantes

Ce service fonctionne pour les **grandes manifestations** : festivals, grandes foires, foires à thème. Les organisateurs doivent demander des bacs supplémentaires selon les besoins.

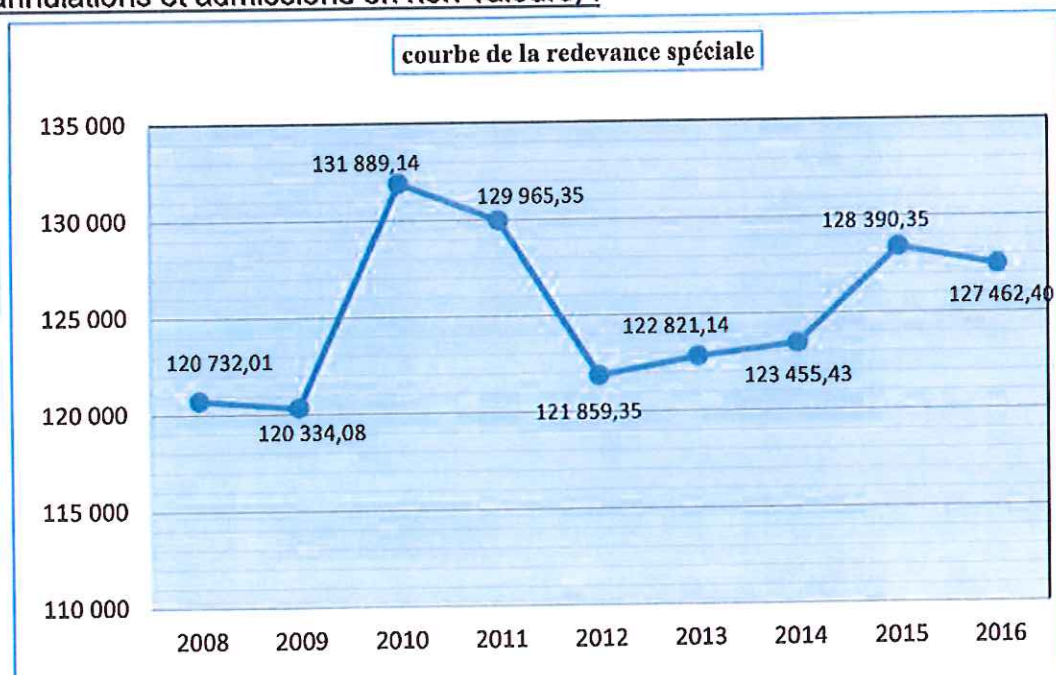
Le tarif est de 20,25 € par container (forfait pour 3 jours), au-delà de 3 jours le container sera facturé 6,75 € par jour supplémentaire.

6 - Le tarif pour le lavage des bacs

Le lavage des bacs est à la charge des entreprises, conformément au contrat. Si cette clause n'est pas respectée, le SYMICTOM se réserve le droit, afin d'assurer la protection de ses agents, de procéder aux lavages des bacs en facturant ce service au tarif de 30 € par bac.

b.2 – Rappel des montants de redevance spéciale perçus depuis 2008 (déduction des annulations et admissions en non-valeurs) :

Années	Montants
2008	120 732,01
2009	120 334,08
2010	131 889,14
2011	129 965,35
2012	121 859,35
2013	122 821,14
2014	123 455,43
2015	128 390,35
2016	127 462,40



b.3 -- la facturation : communes-professionnels et administrations

REDEVANCE SPECIALE 2016

Communes	total	Communes	total
Anglars Nozac	350,00	Montléra	681,97
Beumat	188,00	Montfaucon	5 222,53
Blars	435,89	Nadaillac de Rouge	409,26
Cabrerets (Grand Cahors)	770,00	Nadillac	188,00
Calès	757,43	Orniac	313,14
Caniac du Causse	250,00	Payrac	3 950,01
Carlucet	591,28	Payrignac	1 029,55
Cazals	4 858,82	Peyrilles	484,69
Concorès	834,90	Pinsac (Cauvaldor)	1 183,10
Couzou	388,00	Pomarède	350,00
Cras	188,00	Rampoux	188,00
Dégagnac	842,77	Reilhaguet	358,64
Fajoles	412,00	Rocamadour	27 342,76
Fontanes du Causse	188,00	Rouffilhac	250,00
Frayssinet	597,89	Sabadel-Lauzès	188,00
Frayssinet le Gélât	1 045,78	Saint Caprais	188,00
Gindou	829,89	Saint Cernin	397,89
Ginouillac	250,00	Saint Chamarand	542,93
Goujounac	839,63	Saint Cirq Madelon	188,00
Gourdon	32 245,95	Saint Cirq Souilaguet	188,00
Labastide Murat	3 284,84	Saint Clair	5 631,42
Lamothe Cassel	188,00	Saint Germain du Bel Air	2 611,70
Lamothe Fénelon	685,13	Saint Martin de Vers	188,00
Lauzes	1 010,57	Saint Projet	369,45
Lavercantière	6 810,62	Saint Sauveur la Vallée	188,00
Le Bastit	887,62	Salviac	3 445,21
Le Vigan	4 488,23	Sénaillac Lauzès	250,00
Lentillac du Causse	321,37	Séniergues	506,53
Léobard	397,89	Soucirac	188,00
Les Arques	356,83	Soulomès	188,00
Loupiac	930,18	Thédirac	397,89
Lunegarde	188,00	Ussel	335,89
Marminiac	1 049,16	Uzech les Oules	250,00
Masclat	697,89	Vaillac	188,00
Milhac	486,51	Veyrignac	591,55
Montamel	188,00	TOTAL	127 809,33

DEPENSES 2016	Total
frais tipi	10,31
annulation / ex. antérieurs	336,62
Total	346,93

b.4 – les moyens de paiements

1 – le prélèvement automatique

Le paiement par prélèvement automatique a été mis en place en 2008.
Situation en 2016 :

Redevance spéciale 2016	Montant facturé	Part du prélèvement en €	Part du prélèvement en %	rappel % 2015	rappel % 2014
Rocamadour (sans campings)	20 745,87	3 362,28	16,21%	16,80%	16,79%
Campings	13 632,90	4 425,26	32,46%	30,55%	30,65%
Autres communes	62 058,77	1 627,60	2,62%	2,64%	2,64%
Forfaitaires (sans bacs mis à disposition)	9 800,00	940,00	9,59%	8,57%	8,53%
Total	106 237,54	10 355,14	9,75%	9,54%	9,54%

Total facturés aux professionnels	106 237,54
Pinsac - Veyrignac CA Grand Cahors	2 544,66
Municipalités	18 018,00
Manifestations	909,13
Régularisation 2015	100,00
Total	127 809,33

2 – TIPI

Afin d'offrir un nouveau moyen de paiement aux professionnels, depuis 2012, nous avons mis en place un système de paiement des factures par carte bancaire TIPI (service de paiements des Titres Par carte bancaire sur Internet) suite à une convention signée avec la DGFIP.

Ce système permet aux usagers de payer, dès réception de leur facture, sans se déplacer ou envoyer le paiement par voie postale, grâce à leur carte bancaire en se connectant à internet sur le site de paiement sécurisé de la DGFIP.

3 – Les frais bancaires

Répartition des frais bancaires	Montant des frais bancaires
Paiements par TIPI	10.31 €

b.5 - les impayés

IMPAYES au 31/12/2016		Montants facturés	% d'impayés
2013	575.21	122 821.14 €	0.47 %
2014	1 870.11	123 455.43 €	1.51 %
2015	1 319.62	128 390.35 €	1.03 %
2016	10 356.09	127 462.40 €	8.12 %
Total	14 121.03 €	502 129.32 €	2.81 %

c – résumé du compte administratif 2016 – BUDGET PRINCIPAL

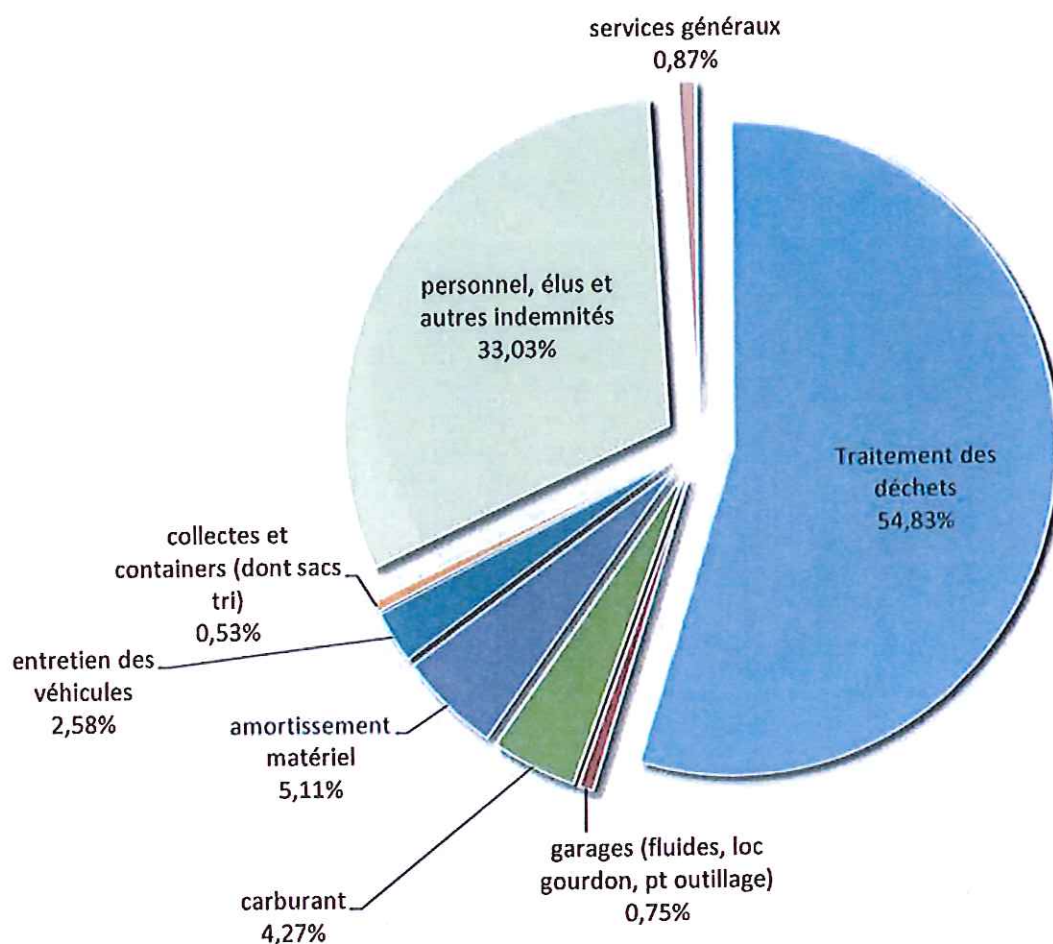
Fonctionnement	Chapitre	Montant en €
1.1 Recettes du syndicat		3 701 276,04
Excédent de fonctionnement reporté	002	313 369,30
Recettes de l'année		3 387 906,74
atténuations de charges	13	35 565,33
Produit des services du domaine...	70	292 176,99
Impôts et taxes	73	2 762 712,00
dotations et participations	74	18 427,50
autres produits de gestion courante	75	1 876,80
produits financiers	76	0,00
produits exceptionnels	77	2 148,12
opérations d'ordre de transferts entre sections	042	275 000,00
opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fc	043	0,00
1.2 Dépenses du syndicat		3 057 979,40
Déficit de fonctionnement reporté		0,00
Dépenses de l'année		3 057 979,40
charges à caractère général	011	274 787,47
charges de personnel	012	1 029 112,75
charges de gestion courante	65	1 605 778,27
charges financières	66	0,00
charges exceptionnelles	67	1 589,02
opérations d'ordre de transferts entre sections	042	146 711,89
solde de l'année		329 927,34
Résultat cumulé		643 296,64
Investissement	Chapitre	Montant en €
1.3 Recettes d'investissement		1 138 681,79
solde d'exécution	001	978 927,67
Recettes de l'année		159 754,12
opérations d'ordre de transferts entre sect.	040	147 963,29
dotations, fonds divers et réserves	10	11 790,83
immobilisations corporelles	21	0,00
1.4 Dépenses d'investissement		395 132,76
Déficit de fonctionnement reporté		0,00
Dépenses de l'année		395 132,76
opérations d'ordre de transferts entre sect.	040	275 000,00
dotations, fonds divers et réserves	10	52,41
dépenses financières	16	0,00
immobilisations incorporelles	20	0,00
immobilisations corporelles	21	120 080,35
solde de l'année		-235 378,64
Résultat cumulé		743 549,03
1.5 Affectation du résultat de fonctionnement		
Report au BP 2016 - section de fonctionnement	002	643 296,64

d – Détail des dépenses et recettes de fonctionnement du service OM

d1. Les dépenses :

Fonctionnement	dépenses 2015	dépenses 2016	évolution
Traitement des déchets	1 563 334,41	1 586 867,66	23 533,25
garages (fluides, loc gourdon, pt outillag	20 504,50	21 685,85	1 181,35
carburant	128 156,00	123 589,42	-4 566,58
amortissement matériel	164 921,22	147 963,29	-16 957,93
entretien des véhicules	75 354,24	74 659,25	-694,99
collectes et containers (dont sacs tri)	21 806,70	15 410,19	-6 396,51
personnel élus et autres indemnités	872 773,27	898 971,59	26 198,32
services généraux	26 551,36	25 208,04	-1 343,32
Total Collecte des déchets	1 310 067,29	1 307 487,63	-2 579,66
TOTAL	2 873 401,71	2 894 355,29	20 953,58

Dépenses 2016



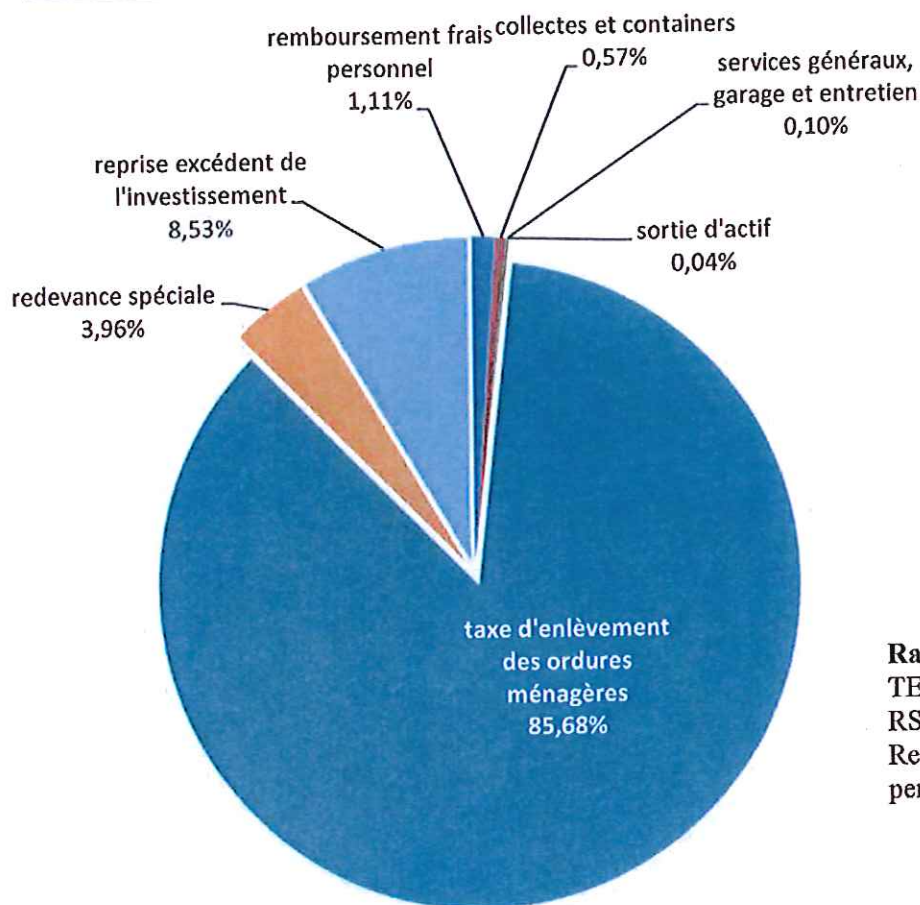
Part des dépenses de Traitement : 54,83% (54,40 % en 2015)

Part des dépenses de Collecte : 45,17% (45,6% en 2015).

d2. Les recettes :

Fonctionnement	recettes 2015	recettes 2016	évolution
remboursement frais personnel	25 203,93	35 787,06	10 583,13
collectes et containers	16 145,00	18 427,50	2 282,50
services généraux, garage et entretien	11 540,23	3 196,34	-8 343,89
sortie d'actif	0,00	1 350,40	1 350,40
taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 697 492,00	2 762 712,00	65 220,00
redevance spéciale	129 293,66	127 809,33	-1 484,33
reprise excédent de l'investissement	0,00	275 000,00	275 000,00
TOTAL	2 879 674,82	3 224 282,63	344 607,81

recettes 2016



Rappel 2015

TEOM : 88,23 %

RS : 4,23 %

Remboursement / frais de personnel : 6,33%

d3. Les placements sur compte à terme :

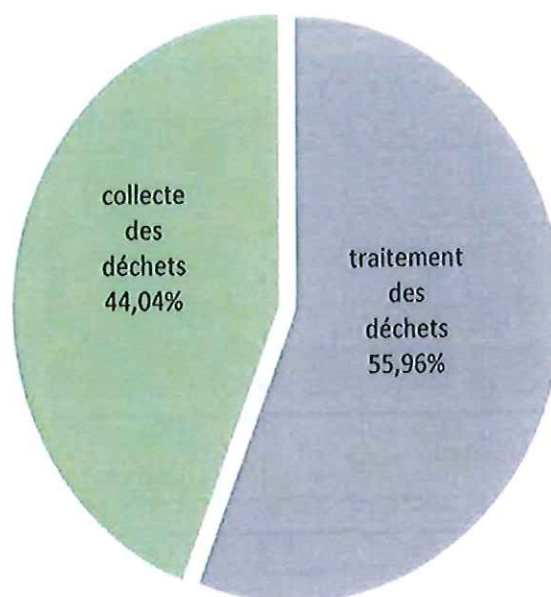
Années	Montant du Placement	Montant des Intérêts
2009	250 000 €	4 412,50 €
2010	250 000 €	825,00 €
2011	250 000 €	1 375,00 €
2012	250 000 €	3 450,00 €
2013	250 000 €	350,00 €
2014	0 €	0,00 €
2015	0 €	0,00 €
2016	0 €	0,00 €
Total		10 412.50 €

4 - Le coût du service

a – La répartition des coûts 2016

Coût du service (dépenses - recettes)	en €
traitement des déchets	1 586 867,66
collecte des déchets	1 248 726,33

2015 : traitement 55,43% - collecte 44,57%

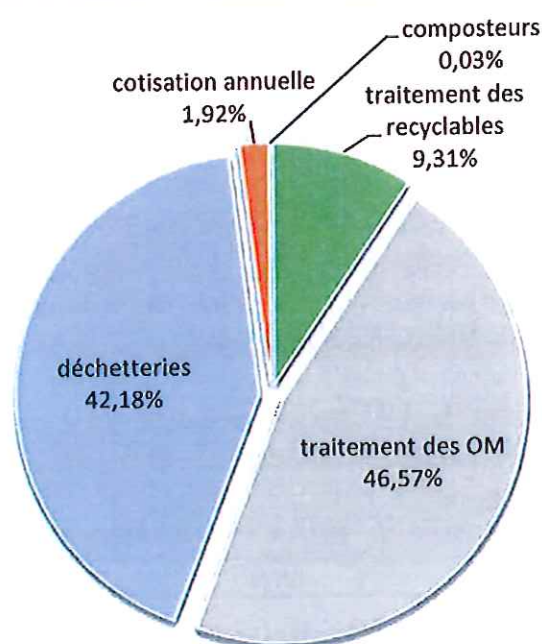


b – Les coûts de traitement (paiements au SYDED)

b.1 – La répartition des coûts de traitement de 2015 à 2016

Répartition des coûts de traitement payés au SYDED	2015	2016	évolution
traitement des recyclables	147 790,50 €	147 678,30 €	
traitement des OM	760 204,71 €	738 992,54 €	
déchetteries	625 455,60 €	669 275,20 €	
cotisation annuelle	29 783,60 €	30 421,62 €	
composteurs	100,00 €	500,00 €	
TOTAL	1 563 334,41 €	1 586 867,66 €	1,5053%

répartition des coûts 2016



rappel des répartitions 2015 :

déchetteries : 40,01%
cotisation : 1,91%
traitement des recyclables : 9,45%
traitement des OM : 48,63%

b.2 – L'évolution des dépenses de traitement entre 2014 et 2016 par rapport aux tonnages collectés.

	2014	2015	évolution en %	2016	évolution en %
Tonnage OM	5 369,60	5 310,88	-1,09%	5 172,94	-2,60%
Tonnage recyclables	2 249,54	2 239,25	-0,46%	2 237,998	-0,06%
Total Tonnage OM et TRI	7 619,14	7 550,13	-0,91%	7 410,94	-1,84%
coût traitement OM *	768 510,99	759 455,84		739 730,42	-2,60%
Coût trait. OM / Tonne	143	143	-0,09%	143	0,00%
coût traitement tri sélectif	148 469,64	147 790,50		147 707,87	-0,06%
Coût tri sélectif / Tonne	66	66	0,02%	66	0,0%
cotisation SYDED* 1€ ht/hbt	29 783,60	29 783,60		30 421,62	2,14%
Total coût du traitement	946 764,23	937 029,94	-1,03%	917 859,91	-2,05%

Coût des déchetteries *	2014	2015	évolution en %	2016	évolution en %
	536 104,80	625 455,60	16,67%	669 275,20	7,01%

TOTAL	1 482 869,03	1 562 485,54	79 616,51	1 587 135,11	24 649,57
-------	--------------	--------------	-----------	--------------	-----------

* en 2016 : déduction des 8.16 tonnes d'ordures ménagères facturés en trop en 2015, soit 1 166.88 €. Pour les recyclables : 0.448 tonnes non comptabilisées dans le CA 2016, payées en 2017.

* + 580 habitants DGF par rapport à 2015.

Augmentation globale des dépenses de traitement :

L'augmentation globale résulte de l'augmentation du tarif des déchetteries. Le tarif est passé de 21 € à 22 € par habitant soit un coût supplémentaire de 43 819.60 € par rapport à 2015 (29 783.60 € suite l'augmentation de tarif et 14 036 € suite à l'augmentation de la population DGF).

La diminution du tonnage des ordures ménagères permet d'atténuer la hausse sur les déchetteries.

Résultats du TRI – évolution depuis 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de refus	27,69 %	18,15%	17,20%	14,96%	16,04%	17,09%	22,63%
Poids par habitant	53,62kg	61,76kg	61,57kg	65,00kg	65,66kg	68,57kg	62,59kg
Prix à la tonne HT	57,00 €	44,80 €	65,00 €	55,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €

Le tarif des déchets recyclables est calculé en fonction de 2 paramètres :

1°/ le taux de refus : plus celui-ci est faible, plus le tarif baisse.

2°/ la performance par habitant (nombre de kg par habitant) : plus celle-ci est élevée, plus le tarif baisse (système de bonus/malus à la tonne)

Tarifcation 2016 pour le TRI (grille syded revue à la baisse par rapport au début de l'année 2016, ce qui a permis de maintenir le prix à 60 € la tonne pour notre collectivité)

Grille taux de refus entrant

Taux de refus	R < 16%	16% ≤ R < 21%	21% ≤ R < 26%	26% ≤ R < 31%	R ≥ 31%
Tarif HT	55 €	60 €	65 €	70 €	75 €

Grille Bonus / Malus « performance par habitant »

Performance	P ≥ 64 kg	64kg > P ≥ 61kg	61kg > P ≥ 56kg	56kg > P ≥ 53kg	P < 53 kg
Incidence tarif	- 10 €	- 5 €	0 €	+ 8 €	+15 €

c – Les coûts de collecte

c.1 – L'évolution des coûts de collecte de 2015 à 2016

	2015	2016	écart
personnel - élus - trésorière	847 569,34	863 184,53	1,84%
entretien des véhicules	77 579,58	74 659,25	-3,76%
carburant	125 930,66	123 589,42	-1,86%
garages	18 798,10	21 685,85	15,36%
services généraux	23 082,53	22 011,70	-4,64%
amortissement matériel	158 556,22	147 963,29	-6,68%
divers : collectes et containers	5 661,70	-3 017,31	-153,29%
sortie actif	0,00	-1 350,40	
TOTAL	1 257 178,13	1 248 726,33	-0,67%

Augmentation des coûts de personnel (+1.84%) atténuée par l'augmentation des recettes perçues pour les remplacements CLM et le non-remplacement d'un agent parti à la retraite.

- * 13 avancements d'échelons ;
- * 3 avancements de grade ;
- * 1 agent à temps non complet en 2015 passé à temps plein au 01/01/2016 ;
- * moins d'agents affectés au SPANC ;
- * augmentation des charges d'assurances ;

Diminution de 3.76 % sur l'entretien des véhicules : (voir détail des montants par véhicule pages 29 et 33) : frais de pneumatiques moins importants sur les véhicules de collecte en 2016.

Frais sur les 3 véhicules du SPANC non déduits en 2015.

Diminution des frais de carburant (-1.86%) : due à une diminution du prix au litre. Cf. bilan carburant pages 30 et suivantes.

Augmentation des frais sur les garages (+15.36%) : achat d'acier pour fabrication de gouttières (passage faisceaux électriques) sur les bennes + achat de filtres affectés à l'entretien des véhicules en 2015.

Diminution des frais pour "les services généraux" (- 4.64%) en 2015 paiement de l'assistance pour les marchés assurances, dépense que l'on ne retrouve pas en 2016. Baisse des frais de location du photocopieur suite au renouvellement du matériel.

Diminution sur "divers collectes et containers" : moins d'achat de sacs transparents.

Au total, une diminution globale de 0.67% des coûts de collecte sur l'année 2016 par rapport à 2015. (Rappel : -1.35 % entre 2014 et 2015; + 6.94% entre 2013 et 2014 ; +1.30% entre 2012 et 2013 ; +5.14% entre 2011 et 2012 ; + 0.91 % entre 2010 et 2011).

c.2 – Le coût des sacs transparents pour la collecte des déchets recyclables

Années	Nombre de sacs	Montant	Prix d'un sac
2008	50 000	6 142,66 €	0.123 €
2010	50 000	5 977,61 €	0.120 €
2011	100 000	8 611,20 €	0.086 €
2012	200 150	16 517,18 €	0.083 €
2013	250 000	19 734,00 €	0.079 €
2014	249 400	19 752,00 €	0.079 €
2015	300 250	21 550.80 €	0.072 €
2016	200 000	13 420.80 €	0.067 €

c.3 – La répartition des coûts des véhicules

1 – les véhicules de collecte et de lavage

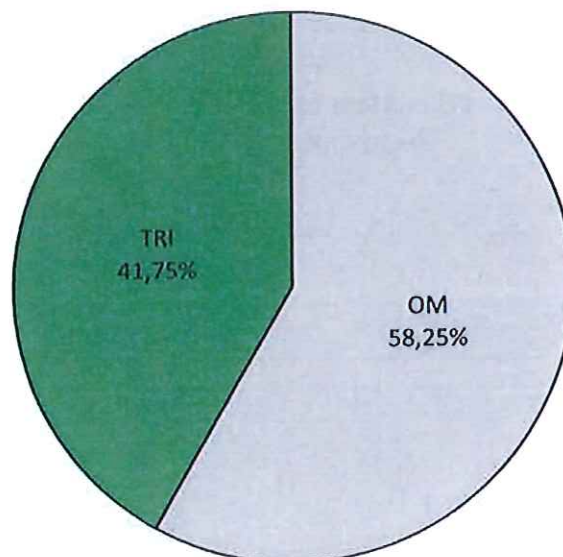
véhicules	année d'achat	coût fonctionnement		litres carburan	coût carburant	km annuel parcourus	conso. au 100	coût au km	km total du véhicule
		2015	2016	2016	2016				
2491JJ46	1995	2 496,93	1 977,05	2 829,00	3 430,57	6 426	44,02	0,842	518 097
4888JM46	1997	2 260,97	7 319,29	7 967,21	8 536,72	19 013	41,90	0,834	582 244
3331JS46	2000	7 643,34	9 997,07	3 356,90	3 924,97	5 731	58,57	2,429	488 847
6301KB46	2004	18 776,35	11 684,32	14 071,06	15 076,88	33 119	42,49	0,808	454 100
947KH46	2006	6 933,06	8 360,82	16 398,82	17 571,03	33 699	48,66	0,770	341 822
9438KH46	2006	5 061,08	5 200,07	10 402,66	12 039,72	25 883	40,19	0,666	251 045
DL699TB	2008	10 898,82	8 510,33	16 746,37	17 943,42	34 250	48,89	0,772	329 496
BL701HE	2011	9 513,69	6 769,62	17 303,04	18 539,88	37 151	46,57	0,681	215 929
AB150AT roca	2009	1 389,45	695,73	920,06	1 118,73	7 242	12,70	0,251	56 092
BB335KH	2010	1 500,61	2 338,08	2 213,73	2 562,10	4 200	52,71	1,167	373 700
CP460LN	2013	3 789,80	6 766,45	17 492,57	18 742,96	37 800	46,28	0,675	111 223
CK007VY	2015	1 810,18	1 035,06	698,43	748,35	2 530	27,61	0,705	193 671
CW139BH roca	2016	-	358,76						
Total sur l'année		72 074,28	71 012,65	109 701,42	119 486,98	247 044,00			

2 – tableau kilométrique et bilan carburant

Véhicules au départ de Montcléra (collectes de 66 communes) :

2015		OM	TRI	LAVAGE	TOTAL
	kilomètres	116 899	80 511	442	197 852
	litres gasoil	54 519	37 549	207	92 275
1,142664	coût gasoil	62 296,90	42 905,89 €	236,53 €	105 439,32 €
2016		OM	TRI	LAVAGE	TOTAL
	kilomètres	113 705	81 510	2 530	197 745
	litres gasoil	53 078	38 050	698	91 826
1,071481	coût gasoil	56 872,51	40 769,43 €	748,35 €	98 390,29 €
2016 par rapport à 2015	écart km	-3 194	999	2 088	-107
	écart litres	-1 441	501	491	-449
	écart prix	-5 424,39	-2 136,46 €	511,82 €	-7 049,03 €

kilomètres 2016 (tous circuits sauf Gourdon et Rocamadour)



Rappel part kilomètres 2015 :

OM : 59,08%

TRI : 40,69 %

LAVAGE : 0,22%

Tournées OM : diminution du nombre de kilomètres entre 2015 et 2016 suite à la modification d'une tournée passée à 10 jours (contre 7 jours auparavant).

Tournées TRI : augmentation du nombre de kilomètres suite à la modification de 3 tournées passées à 10 jours (contre 15 jours auparavant).

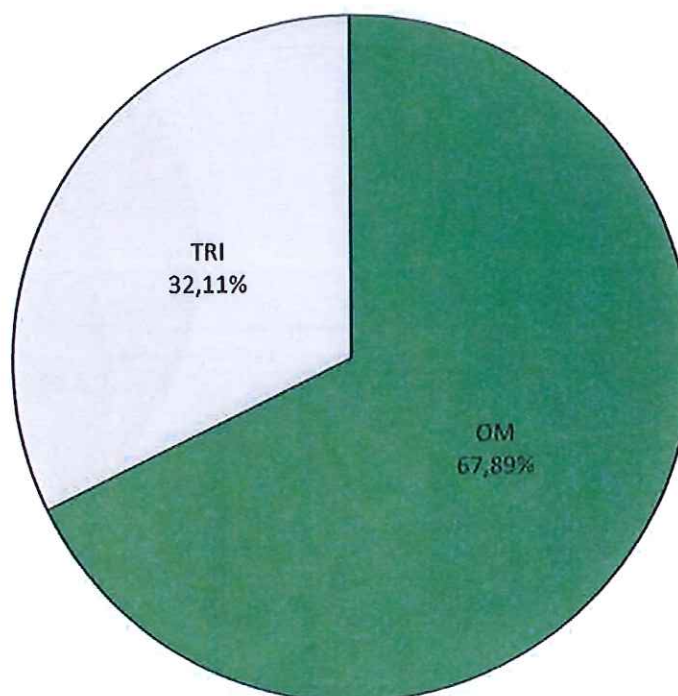
Véhicules basés à Gourdon (collecte Gourdon ville) :

2015		OM	TRI	TOTAL
	kilomètres	20 933	9 313	30 246
	litres gasoil	8 772,30	4 249,87	13 022
1,18999	coût gasoil	10 438,91 €	5 057,29 €	15 496,20 €

2016		OM	TRI	TOTAL
	kilomètres	20 929	9 901	30 830
	litres gasoil	8 200,99	4 415,40	12 616,39
1,15737	coût gasoil	9 491,57 €	5 110,25 €	14 601,82 €

2016 par rapport à 2015	écart km	-4	588	584
	écart litres	-571	166	-406
	écart prix	-947,34 €	52,96 €	-894,38 €

kilomètres 2016
Gourdon



Tournées de TRI : plus de kilomètres suite à une augmentation des passages (beaucoup de volume malgré une baisse des poids.

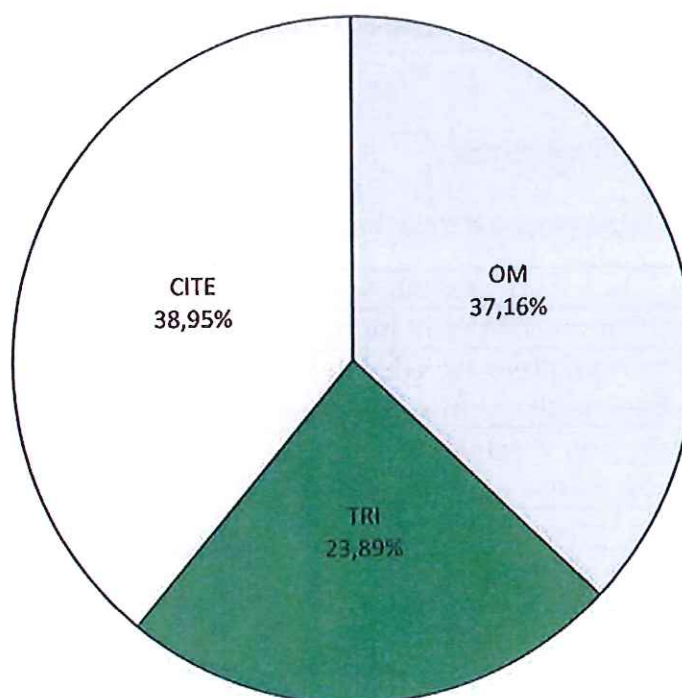
Véhicules basés à Rocamadour (collecte de la Cité et extérieur) :

2015		OM	TRI	CITE	TOTAL
	kilomètres	7 314	3 252	7 202	17 768
	litres gasoil	3 176,80	1 412,50	931,12	5 520,42
1,18533	coût gasoil	3 765,56 €	1 674,28 €	1 103,68 €	6 543,52 €

2016		OM	TRI	CITE	TOTAL
	kilomètres	6 910	4 443	7 242	18 595
	litres gasoil	3 065,27	1 971,03	920,06	5 956,36
1,21593	coût gasoil	3 727,16 €	2 396,64 €	1 118,73 €	7 242,52 €

2016 par rapport à 2015	écart km	-404	1 191	40	827
	écart litres	-112	559	-11	436
	écart prix	-38,40 €	722,36 €	15,04 €	699,00 €

**kilomètres 2016
Rocamadour**



En 2016, répartition plus précise entre les OM et le TRI.

plus de kilomètres en TRI car les agents ont fait plus de tours dans les campings et à l'Hospitalet (pas plus de poids mais plus de volume de déchets recyclables).

RECAPITULATIF :

Lieux de garage	BILAN KILOMETRIQUE			BILAN CARBURANT LITRES			BILAN CARBURANT PRIX		
	2015	2016	écart	2015	2016	écart	2015	2016	écart
Montcléra	197 852	197 745	-107	92 274	91 826	-448,00	105 439,32	98 390,29	-7 049,03
Gourdon	30 246	30 830	584	13 022,17	12 616,39	-405,78	15 496,20	14 601,82	-894,38
Rocamadour	10 566	11 353	787	4 589,30	5 036,30	447,00	5 439,83	6 123,79	683,96
Roca Cité	7 202	7 242	40	931,12	920,06	-11,06	1 103,68	1 118,73	15,05
	245 866	247 170	1 304	110 816,59	110 398,75	-417,84	127 479,03	120 234,63	-7 244,40

3 – les autres véhicules

véhicules	année d'achat	coût fonctionnement		litres carburant 2016	coût carburant 2016	km annuel parcourus	cout au km
		2015	2016				
BERLINGO	1998	495,81	1534,01	902,24	966,73 €	10 576	0,24 €
C3	2006	1 048,00	952,44	805,87	863,47 €	18 477	0,10 €
camion grue	2009	1710,27	892,86	761,7	816,10 €	5 312	0,32 €
Total sur l'année		3 254,08 €	3 379,31 €	2 469,81	2 646,30 €	34 365	

d – Les investissements

d.1 - les dépenses d'investissement :

Libellés des Dépenses	Montants
Achat d'un véhicule (petit BOM / Rocamadour)	36 000,00 €
Grosses réparations sur véhicules (remplacement moteur-culasse-échappement...)	44 136,29 €
Matériel pour le garage (ponceuse-décapeur-meuleuse-pompe à huile)	1 061,28 €
Matériel bureautique informatique et électrique	629,30 €
protection bâtiment	1 167,60 €
reprise de dotations	275 000,00 €
versement FCTVA au budget annexe	52,41 €
Containers et récup'verre :	37 085,88 €
- 8 récup'verre	10 560,00 €
- 30 containers OM 120 litres	828,00 €
- 90 containers OM 770 litres	9 828,00 €
- 90 containers TRI 770 litres	9 828,00 €
- 15 containers OM 1100 litres	3 020,94 €
- 15 containers TRI 1100 litres	3 020,94 €
Total des Dépenses d'Investissement	395 132,76 €

d.2 - les recettes d'investissement :

Libellés des Recettes	Montants
FCTVA	11 790,83
Plus-value suite cession (bacs galva-plastiques-cuve eau)	1 251,40
Amortissement du matériel	146 711,89
Total de l'exercice	159 754,12
Solde cumulé précédent	978 927,67
Total des Recettes d'Investissement	1 138 681,79

Un emprunt a été contracté pour financer l'achat du véhicule pour Rocamadour. Le prêt a été finalisé en janvier 2017, il n'apparaît donc pas sur l'exercice 2016.

La section d'investissement présente un déficit de 235 378.64 € sur l'exercice 2016, et un excédent cumulé de 743 549.03 € reportés au budget 2017.

5 - Conclusions

Les dépenses du traitement ont globalement augmenté de 1.51 % (24 649.57 €) par rapport à 2015 (+5.42% entre 2014 et 2015) et sont comme ci-dessous :

- Augmentation du tarif des déchetteries de 1 € HT par habitant (contre 3 € de 2014 à 2015) et de la population DGF (+ 580 habitants) soit + 44 457.62 € ;
- Diminution des tonnages collectés (soit - 19 808.05 €) :
 - déchets recyclables : -1.26 tonnes (-0.06%)
 - déchets non valorisables : - 137.94 tonnes (-2.60%)

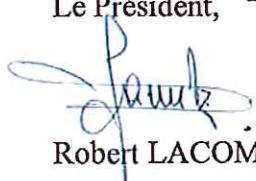
Le coût de la collecte a globalement diminué de 0,67 % (diminution de 1.35% de 6.94% en 2015) :

- légère diminution sur les postes d'entretien, de carburants, services généraux, amortissements ;
- augmentation sur les postes de personnel (+1.84%) et frais de garage (+15.86%).
- les recettes de TEOM ont augmenté en 2016 de 65 220 € (dus à la revalorisation de bases, les taux étant identiques à ceux de 2015).

Pour 2017, le coût des déchetteries augmente de 0.70 € par habitant soit 21 295.12 € TTC. Les autres tarifs de traitement restent inchangés. Les efforts devront se poursuivre sur la diminution des tonnages collectés en ordures ménagères en continuant :

- la promotion du **compostage** individuel et collectif. Le SYMICTOM prend en charge les composteurs à usage collectif pour les associations, écoles...qui en font la demande ;
- la **communication pour l'utilisation des bornes à textiles**.

Les taux de TEOM en 2016 sont identiques à ceux de 2015 (10.54% pour la zone rurale et 12.81% pour la zone urbaine de Gourdon).

À Montcléra, le 08/11/2017
Le Président,

Robert LACOMBE

SYNDICAT MIXTE DU PAYS
DE GOURDON POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES
Z.A. Cazals Montcléra
Moulin d'Iches
46250 MONTCLERA